**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE**

**DU MARDI 1er juin 2021**

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 1er juin 2021à 18h00 (premier juin deux mille vingt et un à dix huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivant du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Yohann LOPEZ, Pascal TRIPAULT.

*La convocation du conseil Municipal a été affichée en Mairie le 18 mai 2021.*

*M. Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Demande des riverains du city-stade

2. Révision du temps de travail du secrétaire de mairie

3. Renouvellement convention pôle social et retraite du CDG 40

4. Elections 2021

5. Questions diverses

6. Travaux

**1 – Demande riverains du city-stade :**

Monsieur Michel Castets a demandé audience auprès de Monsieur le Maire afin de lui faire part de ses doléances quant au city-stade. En effet, celui étant proche de la propriété du plaignant, des désagréments sont apparus :

* Vue, depuis le city-stade, sur la piscine de Monsieur Castets ;
* Envoi de ballons sur son terrain.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie .

Monsieur Michel Castets souhaite le remplacement de la clôture mitoyenne actuelle pour gagner plus d’intimité. Après entente entre les deux parties, il a été décidé que celle-ci serait composée de panneaux de ciment sur une longueur de 30 mètres. La commune d’Audon procédera à l’achat des matériaux. Monsieur le Maire présente les différents devis avec en variante des devis fournitures et des devis fournitures/montage. L’offre de prix de MATADOUR de Pontonx pour un montant de 2 169.66 € TTC est la mieux disante. Monsieur Michel Castets effectuera les travaux.

L’acquisition de l’équipement sera inscrite au programme d’aménagement du bourg pour être éventuellement inscrite pour une subvention de fonds de concours communautaire.

Après délibération le Conseil municipal donne son accord et charge le Maire des démarches afférentes.

**2 – Révision du temps de travail du secrétaire de mairie**

Le secrétaire de mairie partage son activité entre les mairies d’Audon et Angoumé.

Il a constaté une augmentation de sa charge de travail à Audon et une baisse de celle-ci à Angoumé et souhaite un réajustement. Monsieur le Maire a pris contact avec son homologue afin que celui-ci rétrocède une demi-journée à Audon. Un accord en ce sens a été trouvé. Le secrétaire de mairie passera donc à 15 heures hebdomadaires à Angoumé et 20 heures à Audon.

Vu le taux d’augmentation de la base horaire supérieure à 10%, une procédure de création d’un emploi d’agent territorial administratif à 20 heures doit être initiée et transmise au comité technique paritaire du CDG40 qui donnera un avis consultatif. A l’issue, il sera procédé à la suppression du poste actuel à 17h00.

Cette modification entrera en vigueur le 1er septembre 2021, le secrétaire de mairie effectuera sa demi-journée supplémentaire le lundi de 13h30 à 16h30. Cependant, celle-ci ne modifiera pas les horaires d’ouverture du secrétariat au public qui vont rester inchangés. Monsieur le MAIRE précise enfin que cette disposition n’est pas figée et qu’elle peut être modifiée au besoin.

Après délibération le Conseil municipal donne son accord et charge le Maire des démarches et signatures afférentes .

**3 – Renouvellement convention pôle social et retraite du CDG 40**

La convention triennale pôle social et retraite entre le CDG 40 et la commune doit être renouvelée pour un montant de 150 €/an.

Après délibération le Conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

**4 – Elections 2021**

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux de vote simultanés devront être mis en place. Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID, des mesures spécifiques seront mises en place, afin de réguler au maximum les mouvements :

* Déplacement des deux bureaux de vote dans la salle des fêtes
* Contrôle, avant l’entrée, de l’identité des votants et de leur inscription sur les listes électorales.
* Entrée par la place communale
* Balisage, à l’intérieur de la salle des fêtes, des circuits vers les bureaux de vote
* Sortie par le préau jouxtant la mairie
* Renfort par des assesseurs non élus

**5 – Questions diverses**

* Calendrier
  + La distribution des sacs poubelle aura lieu le 13 juin 2021, de 09hh00 à 12h00.
  + 1er juillet : reprise de la location de la salle des fêtes et de la salle des associations au profit des particuliers (sous réserve de restrictions à venir)
  + 14 juillet : barricot républicain, sous la même formule qu’en 2020. Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de préparer cette animation sur la même base que les autres années.
  + 19 septembre : trophées du SIETOM. La commune d’Audon s’y est engagée dans le but de sensibiliser la population sur l’urgente nécessité de traiter ses déchets et de respecter la planète. Une communication en ce sens sera faite dans le prochain bulletin communal.
* Machine à pain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société fabricante et responsable jusqu’alors de l’entretien de la machine à pain a déposé le bilan. Malgré plusieurs tentatives, il n’a pas été possible de contacter le gérant de cette société.

Monsieur le Maire a contacté quelques sociétés potentiellement capables d’assurer le service après vente de la machine. Un accord a été trouvé avec la société Aquitaine Café à Saint Avit qui se dit compétente pour assurer au besoin le SAV. Après délibération le Conseil municipal donne son accord.

**6 – Travaux**

* *Maison logement du Carrefour*

Le locataire du logement du Carrefour a informé Monsieur le Maire que des moisissures étaient apparues dans son dressing. Mandatée, la société Murs Protect a constaté un défaut de ventilation (VMC HS ?) et de circulation d’air à l’étage. Des travaux devront être entrepris dans un avenir proche. Certains élus demandent à faire contrôler le fonctionnement de la VMC en place. Elle le sera

par l’électricien.

* *Disjoncteurs local archives / sanitaires*

Les disjoncteurs protégeant certaines installations de la commune (sanitaires, local archives, local infirmier) se situent dans le garage du logement des écoles, interdisant de ce fait toute intervention sans l’accord et la présence des locataires. Un déplacement doit donc être réalisé. Remi GOYER propose un devis de 800 € HT pour un déplacement des disjoncteurs au dessus des sanitaires.

Après délibération le Conseil municipal donne son accord et charge le Maire des signatures afférentes.

* *Inondations Ménaout*

Les travaux d’assainissement réalisés ont apporté une première solution aux problèmes d’inondation dus aux fortes pluies.

La seconde étape consiste à réaliser un réseau d’écoulement des eaux pluviales le long d’une partie de la route de Ménaout afin de renvoyer celles-ci vers la canalisation existante du lotissement du Carrefour. Elle pourrait dans un second temps être connectée à une 3ème partie qui récupérerait les eaux des habitations en amont.

Deux sociétés spécialisées ont été contactées :

* La société COLAS propose un devis de 12 531 € TTC
* La société LAFITTE TP propose un devis de 21 372 € TTC (l’écart se justifiant en partie par le fait que cette société assure le pompage des effluents pendant les travaux).

Après délibération le Conseil municipal donne son accord pour le devis proposé par la société COLAS.

Ces travaux avaient été budgétés à hauteur de 30 000 € sur le budget 2021 et seront inscrits au fond de concours communautaire.

Ils devront être planifiés avec le SYDEC qui doit réaliser des travaux de renforcement du réseau.

* *Fibre optique*

Les repérages sont en cours. Les travaux doivent débuter fin 2021 pour une arrivée de la fibre optique vers l’ensemble des habitations en 2022. Celle-ci sera installée en limite de propriété, charge ensuite aux habitants de contacter leur fournisseur d’accès Internet pour un raccordement à leur domicile.

* *Matériel et travaux communaux*

Monsieur Bernard Fernandez informe le Conseil Municipal que le matériel commandé a été livré ce jour. Il s’agit d’une tronçonneuse professionnelle, d’un nettoyeur haute pression et de divers équipements de protection individuelle associés.

* Les fossés de la commune ont tous été nettoyés
* Les volets de la mairie ont été repeints
* Les jardinières de la place communale et de l’église ont été refaites et un arrosage automatique a été installé. Monsieur Bernard Fernandez remercie les personnes qui l’ont aidé, en particulier Monsieur et Madame Jean Jacques Dartiguelongue pour leurs précieux conseils.
* Le mât de la nacelle a été changé (suite diagnostic APAVE) et un nouveau diagnostic de conformité a été établi, rendant celle-ci de nouveau opérationnelle.
* Le plot en ciment devant l’église a été réparé.
* Le séparateur central du plateau ralentisseur a été rénové.
* Une réflexion doit être menée quant à l’accès des véhicules dans la zone arènes – city-parc. En effet le stationnement anarchique de ceux-ci peut entrainer à terme des désagréments.
* Chemin de halage : les travaux de consolidation doivent être effectués. Monsieur Pascal Martin et Monsieur Bernard Fernandez vont mener une étude et proposer une solution au prochain Conseil municipal
* Élagage : les travaux d’élagage se dérouleront de mi juillet à fin septembre 2021.
* Les travaux de broyage des parcelles de Bidaou et les discages carolins seront entrepris d’ici quelques semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.